



NOTICE PASS SPORT 2025

QU'EST CE QUE C'EST ?

Le pass Sport est une aide de **70€** par personne éligible pour financer tout ou partie de son inscription dans un club de sport.

Le dispositif sera ouvert du **1er septembre 2025 jusqu'au 31 décembre 2025** pour une inscription annuelle pour la saison sportive 2025 ou 2025-2026.

QUI SONT LES BÉNÉFICIAIRES ?

- Avoir entre **14 et 17 ans** (être nés entre le 01/01/2008 et le 31/12/2011) et percevoir l'**ARS***;
- Avoir entre **6 et 20 ans** (être né entre le 01/01/2005 et le 31/12/2019) et percevoir l'**AEEH***;
- Avoir entre **16 et 30 ans** (être né entre le 01/01/1995 et le 31/12/2009) et percevoir l'**AAH***;
- Les **étudiants** (âgés de 28 ans révolus au plus), qui justifient être bénéficiaires au 15/10/2025 de l'une de ces aides :
 - une bourse sur critères sociaux de l'enseignement supérieur pour l'année universitaire 2025-2026
 - Ou une aide annuelle du CROUS pour l'année universitaire 2025-2026
 - Ou une bourse régionale pour les formations sanitaires et sociales pour l'année universitaire 2025-2026

ARS = Allocation de Rentrée Scolaire / **AEEH** = Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé / **AAH** = Allocation aux Adultes Handicapés

ENVOI DU CODE

Le pass Sport 2025 sera transmis sous la forme d'un code alphanumérique par mail ou sms aux bénéficiaires en 2 vagues :

- **1ère vague : à la fin du mois d'août 2025**
- **2ème vague: au 15 octobre 2025** pour les nouveaux bénéficiaires et les étudiants
- **3ème vague : mi-novembre** pour des étudiants

Voici à quoi ressemble le pass Sport envoyé par mail ou sms :



OUTILS POUR LE CLUB

Le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative propose :

- Des **informations sur le pass Sport** : [site www.pass.sports.gouv.fr](http://www.pass.sports.gouv.fr) ;
- Un kit de communication permettant aux clubs de faire savoir qu'ils accueillent les bénéficiaires du dispositif : [accès au kit de communication pour les clubs](#) ;
- Des réponses à vos questions : [liste des questions fréquentes](#).

Une équipe dédiée est présente pour répondre à vos questions.

Pour cela, vous trouverez un formulaire de contact en bas de la page :   [Nous contacter par mail](#)
[Questions fréquentes \(site du pass Sport\)](#).

En période d'affluence, le délai de réponse peut être allongé. Pour nous aider à vous répondre plus efficacement, nous vous remercions de n'envoyer qu'un seul message. 😊 Merci de votre patience.

QUE DOIT FAIRE LE CLUB ?

Le club doit accueillir la personne éligible au dispositif qui se présente avec son code pass Sport et lui accorder la réduction de **70€** lors de son inscription **entre le 1er septembre et le 31 décembre 2025**.

Lors de l'inscription de tout adhérent, il est préconisé de demander systématiquement si la personne est éligible au pass Sport.

Si elle l'est et qu'elle n'a pas de code alphanumérique à présenter, il faut alors que le club lui propose de [récupérer son code en ligne](#).

Le club doit disposer d'un espace sur la plateforme "Le Compte Asso" (LCA) pour les démarches concernant le pass Sport :

<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/>

💡 Si le club **n'a pas créé son espace**, il est possible d'en créer un en allant directement sur cette page spécifique : <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/client/register>

Aidez-vous de ce tutoriel élaboré par nos services pour la création de votre compte : [Tutoriel Club et agrément 2025](#).

Attention : vérifiez bien votre SIRET lors de la création de votre compte.

💡 Si le club **dispose d'un espace**, une mise à jour des informations est attendue au sein de LCA.

1. Dans l'identité du club, cochez :

- Dispositif pass Sport
- Accueil des personnes en situation de handicap (si la structure le propose)

2. Renseignez les activités

3. Déposez un RIB à jour qui correspond au club et à la section associée au numéro de SIRET

- *Si la personne ayant les codes pour accéder à LCA quitte votre club, n'oubliez pas de partager le compte avec une nouvel personne. Si la personne ayant l'accès au compte est déjà partie, contactez la [cellule d'assistance LCA](#)*

4. Dans la rubrique affiliations aux fédérations sportives : renseigner le nom de votre fédération

- Si ce bouton apparaît  vous pouvez directement passer à l'enregistrement du RIB
- Si ce bouton apparaît  vous devez déposer votre attestation d'affiliation (téléchargeable depuis l'espace club de votre fédération)

Pour **enregistrer les codes des bénéficiaires** :

1. Allez dans la rubrique « gérer les inscriptions pass Sport » sur votre compte LCA
2. Saisissez les codes individuellement

Après vérification par les services instructeurs, vous pourrez bénéficier du remboursement de 70€ par personne éligible accueillie au sein de votre club.

Aidez-vous de ce tutoriel élaboré par nos services pour la création de votre compte : [Tutoriel Club et agrément 2025](#).